

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret modifiant celui du 15 décembre 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (COVID-19) par un soutien aux entreprises, dans des cas de rigueur**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 20 janvier 2022 à la salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député G. Mojon, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Baehler Bech, A. Cherbuin et F. Gross ainsi que de MM. les députés A. Berthoud, H. Buclin, J.-D. Carrard, P. Dessemontet, J. Eggenberger, N. Glauser, M. Mischler, P.-A. Pernoud, J.-M. Sordet et G. Zünd. Mme la députée C. Richard était excusée.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE), M. P. Rattaz, chef du Service de l'analyse et de gestion financières (SAGEFI), M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseiller d'Etat rappelle que cet EMPD est relatif à un décret voté par la Grand Conseil en décembre 2020. Ce texte vise à prolonger la durée de validité du décret initial afin de permettre, en 2022, le versement d'aides complémentaires à celles déjà octroyées en 2020 et 2021. Il remercie la COFIN de son soutien.

**3. DISCUSSION GENERALE**

Le président ouvre la discussion générale qui n'est pas utilisée.

**4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

Le président passe en revue l'EMDP, sans que cela ne suscite de commentaires.

**5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET**

L'art. 20 du décret du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents (14).

L'art. 2 du projet de décret modifiant est adopté à l'unanimité des membres présents (14).

**6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présents (14).

**7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (14).*

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 janvier 2022

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Gérard Mojon*